

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2014

## FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 405

présenté par

Mme Neuville, Mme Coutelle, M. Sirugue, Mme Olivier, M. Germain, Mme Lacuey,  
Mme Crozon, Mme Untermaier, Mme Gueugneau, Mme Bouziane et Mme Romagnan

**ARTICLE 14**

Compléter l'alinéa 28 par la phrase suivante :

« L'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes membres du bureau ne peut être supérieur à un. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but d'instaurer la parité au sein du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.